

«Les êtres humains ont toujours des secrets»

PORTRAIT Ecrivain tessinois installé à Neuchâtel, Luca Brunoni publie un beau roman, «Les silences», inspiré de l'histoire des enfants placés.

PAR ALBERTINE BOURGET

Les enfants placés. Un thème qui a connu un immense retentissement médiatique ces dernières années, jusqu'aux excuses officielles de la Confédération par Simonetta Sommaruga. Ce pan douloureux de l'histoire suisse, Luca Brunoni s'en est servi pour son roman «Les Silences».

Le récit s'ouvre avec la voix de la jeune Ida, qui s'apprête à être placée dans un hameau au cœur des montagnes. «Elle est l'étranger qui arrive, la nouveauté dans le village», raconte l'auteur.



Le village de montagne offre un huis clos un peu hors du temps, une liberté que n'offre pas la ville.»

LUCA BRUNONI
ÉCRIVAIN



“
Il n'était pas question
de réécrire un témoignage
historique.”
LUCA BRUNONI
ÉCRIVAIN

«Bien sûr, j'ai lu beaucoup de témoignages et de documentation sur cette période. Mais il n'était pas question de réécrire un témoignage historique. Ce que j'aime, c'est découvrir des histoires à travers des sujets», précise Luca Brunoni lorsque nous le rencontrons.

A première vue, les Hauser qui accueillent la petite Ida ressemblent aux Thénardiens dans «Les Misérables» de Victor Hugo, face à la Cosette placée dans leur ferme. Oui, la fermière de Brunoni est brutale et injuste comme eux, son

époux est dévoré de désir pour l'enfant placée. Mais l'écrivain se garde bien de sombrer dans un misérabilisme ou des péripéties trop attendues.

«Je préfère les micromoments de tension», glisse-t-il. Il aime, aussi, aller au-delà des apparences, creuser les zones d'ombre. Quelles souffrances, quels non-dits taissent les habitants du village? A son corps défendant, l'héroïne va les faire remonter à la surface. «Les êtres hu-

ains ont toujours des secrets. Le village de montagne offre un huis clos un peu hors du temps, une liberté que n'offre pas la ville», glisse l'auteur.

«Country noir»

Paru il y a quelques semaines, «Les Silences» a été directement estampillé «country noir», du nom de cette nouvelle vague de polars ruraux venus d'outre-Atlantique. Parmi ses références, Luca Bruno-

ni cite d'ailleurs l'Américain Cormac McCarthy («La Route») ou, chez nous, Charles Ferdinand Ramuz.

Mais si le livre existe en français, c'est grâce au coup de pouce d'un autre écrivain suisse d'origine italophone, le prolifique Joseph Incardona. L'auteur de «La Soustraction des possibles» explique avoir été séduit par «l'intelligence et la construction du récit» de son confrère. Il en a parlé à sa maison d'édition, et c'est lui qui a traduit le texte. «Quand on trouve quelque chose chouette, il faut le faire connaître», dit-il simplement.

«Ma réalité est francophone»

Scénariste, enseignant en droit à la Haute école de gestion neuchâteloise Arc et romancier, «la forme d'écriture la plus libre et la plus flexible», Luca Brunoni apprécie de jongler entre ses différentes casquettes. Le jeune quadragénaire va continuer de creuser son sillon, en quête d'histoires inspirées de la réalité proche mais tendant à l'universel.

Et écrire en français? «Je vis à Neuchâtel depuis quinze ans. Ma réalité est francophone. Et voir mon livre exister dans une langue qui est devenue la mienne me fait extrêmement plaisir. Mais il me faudrait avoir la certitude que chaque tournure de phrase est correcte», glisse-t-il, de son accent qui fleurit toujours son Tessin natal.

Luca Brunoni s'est librement inspiré des destins tragiques des enfants placés en Suisse. Il cite Cormac McCarthy ou Ferdinand Ramuz comme références. KEYSTONE-LAURENT GILLIÉRON

L'histoire de la presse s'expose

Une exposition présente une centaine de premiers numéros de journaux suisses et français à la foire du livre à Palexpo. Le plus ancien date de 1738. Il s'agit du premier numéro de la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» (devenu «ArInfo»). En 2017, une première expo consacrée à «La Presse en liberté» avait été organisée à Paris, au siège de l'Unesco. L'occasion de mettre en valeur une partie de l'impressionnante collection de premiers numéros rassemblés par le Français Alain Schott.

Six ans plus tard à Genève, c'est une cinquantaine de ces trésors qui sont présentés, entourés de plusieurs dizaines de reproductions et d'originaux de premiers numéros de la presse suisse, romande, alémanique, italophone ou romanche. Quelques titres de l'Afrique francophone et du Proche-Orient sont également exposés.

Rappel d'un «rôle primordial»

Cette exposition permet d'illustrer que la presse écrite, depuis près de 300 ans, joue un rôle fondamental dans la défense de la liberté d'expression. Et si plusieurs titres présentés ont aujourd'hui disparu, nombre d'entre eux continuent de paraître, même sous d'autres formes et d'autres noms. «Au-delà de son aspect historique et iconographique, l'objectif de l'exposition est de rendre le

public attentif à la situation difficile de la presse aujourd'hui», explique le Neuchâtelois Jean-Frédéric Jauslin, ancien ambassadeur de Suisse à l'Unesco et cheville ouvrière du projet.

«Ces premiers numéros sont autant de témoignages historiques à même de démontrer l'importance de la presse imprimée de qualité et son rôle primordial dans un monde en profonde transformation», ajoute-t-il.

Un forum-débat

En complément à cette exposition, un forum débat réunira vendredi des personnalités de la presse romande et des milieux académiques. Les échanges porteront sur l'avenir des médias, l'évolution des supports d'information et la complexité du décodage et de la vérification des sources. «Des questions fondamentales liées à la liberté d'expression, de plus en plus gravement menacée dans un nombre croissant de pays», insistent les organisateurs. NICOLAS WILLEMIN

Infos pratiques:

Presse en liberté», du 22 au 26 mars, stand G 716 (entrée gratuite). Forum débat, ve 24 mars, de 10h à 13h, Pulse Incubateur HES, rue de Lyon 22, Genève. www.lapresseenliberte.org

EN
BREF

UKRAINE

Plutôt que des armes, des milliards pour Kiev

L'Ukraine a besoin d'un soutien financier important, relevait hier la commission de politique extérieure du National. Et de citer plusieurs domaines prioritaires: aide humanitaire, protection de la population, déminage, promotion de la paix et reconstruction des infrastructures civiles. Elle demande donc à Berne de mettre la main au porte-monnaie. Dans une motion adoptée de justesse, elle exige un programme de soutien de 5 milliards de francs. La question de la réexportation des armes est, elle, temporairement mise entre parenthèses. La commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats a suspendu l'examen de tous les objets liés à la thématique. Elle veut prendre le temps de consulter des experts et d'éclaircir les points en suspens, notamment les aspects relevant du droit international public des textes sur la table. ATS

REVENU DE BASE

L'initiative devient une pétition

Faute de récolter suffisamment de paraphes, l'initiative pour un revenu de base inconditionnel a été transformée en pétition. Quelque 70 000 signatures ont été déposées hier à la Chancellerie fédérale. L'objectif de l'initiative, intitulée «Vivre dans la dignité – pour un revenu de base inconditionnel finançable», était de garantir le droit à une vie dans la dignité et l'autodétermination. Le montant du revenu de base aurait dû être fixé dans une loi. Le revenu de base pour toutes les personnes établies devait être financé par les revenus de l'économie nationale et notamment par une augmentation des impôts du secteur financier et des entreprises. ATS

MONNAIE

Une deuxième initiative pour le maintien de l'argent liquide

Le Mouvement de liberté suisse a lancé hier une nouvelle initiative en faveur de l'argent liquide. Début février, il avait déjà déposé avec succès un autre texte sur la thématique. Intitulé «Qui veut payer en argent liquide doit pouvoir le faire!», le nouveau texte veut s'assurer qu'on puisse payer en pièces de monnaie ou en billets dans les services publics, en particulier les transports publics, dans les commerces de détail ou chez tous les fournisseurs de prestations où il est possible d'acheter directement un produit ou un service à un point de vente. Les initiants veulent aussi garantir la présence suffisante de bancomats dans les communes et dans les villes. ATS

Berne suspend les primes

CREDIT SUISSE

Le Département fédéral des finances (DFF) a signifié hier à Credit Suisse que l'établissement devait suspendre le versement de certaines rémunérations variables à ses collaborateurs. Cette décision concerne les rémunérations déjà approuvées pour les exercices antérieurs à 2022, mais dont le versement est différé.

La loi sur les banques prévoit que le Conseil fédéral puisse agir en matière de rémunération s'il accorde à une banque d'importance systémique une aide financière directe ou indirecte puisée dans les moyens de la Confédération. Le Conseil fédéral a aussi chargé le DFF de lui soumettre d'autres mesures concernant les rémunérations variables pour les exercices antérieurs à 2022 et les exercices suivants.

Controverses

La question des bonis versés à des cadres de la banque a fait parler d'elle dès l'annonce, dimanche soir, du rachat de Credit Suisse. Interrogée durant la conférence de presse,

la ministre des finances Karin Keller-Sutter avait répondu dans un premier temps que le versement de boni, contrairement aux dividendes, ne pouvait pas être interdit, puisqu'il s'agissait d'une reprise commerciale et non d'un sauvetage étatique. Des parlementaires de son propre camp, comme le conseiller national Olivier Feller (PLR, VD) et le sénateur Andrea Caroni (PLR, GR) ont fait part de leur désaccord sur ce point précis, s'appuyant sur l'article 10a la loi sur les banques. Mme Keller-Sutter a ensuite rectifié le tir.

Session parlementaire extraordinaire

Lundi, tous les partis ont fait part de leurs doléances. Ils s'accordent pour demander une session extraordinaire des Chambres fédérales sur la débâcle du CS. Elle aura lieu entre le 11 et le 14 avril. Le PLR, pointé du doigt par la gauche et l'UDC pour sa proximité avec la banque, a expressément ciblé les bonis des ex-dirigeants du Credit Suisse en vertu de l'article 10a de la loi sur les banques. ATS